

# CODE

frusenses

 frulact



# D'Éthique et de Conduite

# MESSAGE DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE

Ces dernières années, le Groupe Frulact a connu une période de transformation et de croissance. Nous pensons que la croissance est essentielle pour créer plus d'emplois, générer davantage de richesse, permettre plus d'investissements et atteindre un plus grand nombre de clients partout dans le monde. Toutefois, nous ne parviendrons à remplir notre mission que si cette croissance est soutenue par la culture d'entreprise et les principes éthiques et de bonne conduite qui ont toujours caractérisé le Groupe Frulact, à savoir :

- a) respect des gens ;
- b) rigueur dans la démarche et respect de la planète ;
- c) valeur de partage ;
- d) communication transparente et véridique.

Nous voulons ainsi que le Code d'éthique et de bonne conduite soit un guide de référence pour tous ceux qui interagissent avec Frulact. Il convient de le lire attentivement, ses destinataires devant se certifier d'avoir compris les obligations à respecter.

Nous tenons à dire à nos collaborateurs que nous croyons que vous cherchez, dans toutes les décisions que vous prenez, à contribuer au bien commun. Mais tout en sachant qu'au



cours de votre parcours professionnel au sein de Frulact, vous serez face à des situations qui soulèvent des doutes. Nous souhaitons que vous utilisiez ce document à ces moments-là afin de garantir que vos décisions soient prises en fonction des engagements assumés. Si, malgré tout, vous deviez encore être dans l'incertitude, n'hésitez pas à contacter le Conduct Committee.

Nous avons choisi de diffuser publiquement ce document, car nous voulons que tout le monde puisse connaître les principes éthiques et de bonne conduite qui nous gouvernent. Nous souhaitons ainsi promouvoir ces principes auprès de nos Parties prenantes externes et souligner que nous sommes prêts à travailler en partenariat dans la mise en œuvre de manière transversale de ces principes qui, à notre avis, contribuent à un marché plus équitable et respectueux des personnes et de la planète.

La Commission exécutive du Groupe s'engage à garantir la diffusion correcte du Code et sa compréhension, et à surveiller les performances éthiques du Groupe en cherchant son amélioration continue.

Tous ensemble, nous allons construire

*un Fruitact meilleur!*

## THE EXECUTIVE COMMITTEE

Dinorah Mandic | CEO

Clara Meira | CINO – Fruit Prep

Luís Amaral | CFO

Paulo Leal | CMO

Rogério Silva | COO

# TABLE DES MATIERES

<b>1. NOTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE BONNE CONDUITE</b>	5
Encadrement	5
Conduct Committee	6
Questions les plus fréquentes	6
<b>2. NOS PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DE BONNE CONDUITE</b>	10
<b>2.1 RESPECT DES PERSONNES</b>	10
1 Respect de l'autre	10
2 Santé et sécurité au travail	11
3 Relation contractuelle équitable	12
4 Formation	12
<b>2.2 RIGUEUR DANS LE PROCESSUS ET RESPECT DE LA PLANÈTE</b>	13
1 Qualité et sécurité alimentaire	13
2 Respect des matières premières	13
3 Utilisation efficace de la nature	14
<b>2.3 PARTAGE DE VALEUR</b>	14
1 Relations de confiance	14
2 Promotion des droits humains	15
3 Glocal   Global avec adaptation au local	15
4 Prise de décision légale, équitable et impartiale	16
5 Dons et cadeaux	17
6 Utilisation de biens et services	17
7 Satisfaction des clients	18
8 Respect des concurrents	19
9 Appui à la communauté	19
<b>2.4 COMMUNICATION TRANSPARENTE ET VÉRIDIQUE</b>	20
1 Parler d'une seule voix	20
2 Vie privée et protection des données	20
3 Protection de la propriété intellectuelle	21
<b>3. MESSAGE DU CONDUCT COMMITTEE</b>	23

# NOTRE CODE D'ÉTHIQUE ET DE BONNE CONDUITE



## Encadrement

Nous considérons que toute entité ou personne agissant au nom du Groupe Frulact est considérée comme une partie prenante et se trouve contractuellement tenue de se conformer au contenu du Code éthique et de bonne conduite, et doit agir de manière compatible avec les engagements assumés par le Groupe Frulact.

Nous voulons que chacun se sente motivé à :

- s'acquitter de ses fonctions conformément à ces principes,
- demander des directives à suivre lorsqu'il a des doutes,
- communiquer dès qu'il identifie une situation incohérente.

Ce Code est applicable à toutes les entités qui sont directement ou indirectement détenues par des entreprises du Groupe Frulact et renforce la conformité aux lois et normes applicables dans les zones géographiques où elles opèrent. En ce sens, chaque fois que cela est jugé nécessaire des ajustements seront effectués afin de répondre à la législation et aux normes applicables en vigueur dans chacun des pays où sont implantées les sociétés du Groupe. Les versions antérieures du Code d'éthique et de bonne conduite seront disponibles sur le site web de Frulact. Les engagements exprimés dans ce document sont complétés par d'autres documents du Groupe, tels que la Politique de système de gestion intégré ou le Manuel du collaborateur. Ce Code peut être révisé et mis à jour à tout moment, en fonction des besoins pratiques ou juridiques qui se présentent.

## Conduct Committee

Le Conduct Committee est la structure interne qui a pour mission de promouvoir la diffusion et garantir la bonne application du Code d'éthique et de bonne conduite.

Il se compose du:

- Global Head of FruPeople – Rita Pereira
- Company Secretary & Legal Specialist – Ana Hierro
- Controller – Nathalie Marcos

Ses fonctions sont les suivantes:

- a) Proposer des modifications au Code d'éthique et de bonne conduite en reconnaissant qu'il s'agit d'un document dynamique qui peut être amélioré pour contribuer au bien commun.
- b) Assurer le fonctionnement correct des outils de communication associés au Code d'éthique et de bonne conduite, notamment le respect des règles légales en matière de confidentialité dans le traitement de l'information et l'absence de représailles.
- c) Carifier les doutes concernant le Code d'éthique et de bonne conduite qui sont soulevés par toute partie prenante, en recourant si nécessaire à un soutien interne ou externe afin de garantir le respect du Code et de la législation en vigueur dans le pays.
- d) Recevoir, analyser et transmettre les situations de suspicion de non-conformité au Code d'éthique et de bonne conduite.
- e) Signaler immédiatement à la Commission exécutive les situations graves en protégeant toujours ceux qui les signalent ainsi que les personnes impliquées dans le processus.
- f) Préparer un rapport global d'activité semestriel pour qu'il soit analysé par la Commission exécutive et que des mesures soient mises en œuvre afin de permettre au Groupe Frulact une amélioration de son activité.

## Questions les plus fréquentes

### 1. POURQUOI LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE BONNE CONDUITE ?

Le Code d'éthique et de bonne conduite définit la manière dont le groupe Frulact est censé agir. Le Groupe Frulact est engagé dans une politique d'engagement et de responsabilité envers toutes ses parties prenantes, à savoir : actionnaires et organes de la société, collaborateurs, stagiaires, entités gouvernementales, clients, fournisseurs, institutions financières, partenaires, communauté et planète.

Le Code reflète les engagements du Groupe Frulact, définissant les critères d'action que ses parties prenantes doivent exiger dans l'entreprise et avec ses relations avec l'extérieur.

## **2. À QUI EST DESTINÉ LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE BONNE CONDUITE ?**

Il s'adresse à toutes les parties prenantes : les entités et personnes qui ont des obligations contractuelles, économiques, institutionnelles et/ou sociales, avec le Groupe Frulact.

## **3. COMMENT PRENDRE CONNAISSANCE DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE BONNE CONDUITE ?**

Le Code d'éthique et de bonne conduite est disponible pour toutes les parties prenantes sur notre site web : <https://frulact.com/pt-pt/pessoas/codigo-de-conduta-e-etica-empresarial/> Il est également disponible sur l'intranet pour les collaborateurs du Groupe Frulact. En rejoignant le Groupe Frulact, tous les collaborateurs du Groupe Frulact sont invités à lire le Code et signeront une déclaration attestant qu'ils en ont pris connaissance et de leur engagement individuel à le respecter.

Chaque fois qu'il est jugé pertinent, c'est-à-dire lorsqu'il est effectué une nouvelle révision du document, des actions de formation et diffusion de ce Code seront adoptées auprès des collaborateurs.

## **4. EN SITUATION DE DOUTE, COMMENT AGIR ?**

Le Code identifie les éléments essentiels d'un comportement éthique en accord avec la culture du Groupe Frulact, cependant il ne répond pas à toutes les questions dans des situations douteuses. En cas de doute et avant de prendre toute décision sur la manière d'agir, consultez les équipes ayant des connaissances techniques pour obtenir des éclaircissements.

Il est important que vous vous sentiez confiant et en accord avec l'éthique de votre décision, et donc n'hésitez pas à clarifier certaines questions.

## **5. DANS LES SITUATIONS DE NON-CONFORMITÉ AU CODE, COMMENT AGIR ?**

Toute partie prenante, lorsqu'elle remarque le non-respect d'un engagement, a l'obligation de signaler la situation qui fera ensuite l'objet d'une analyse.

Est considéré comme une situation de non-conformité tout comportement qui n'est pas en accord avec le présent Code, notamment les comportements inappropriés et irrespectueux envers les autres ou les institutions qu'ils représentent.

Il est important que le signalement soit fait en temps utile, de manière claire et transparente, en essayant d'anticiper et de clarifier les doutes qui peuvent survenir afin de réduire l'impact de la non-conformité.

Pour garantir que chacun aura l'occasion de clarifier sa conduite et de préciser ses motivations, tous les intervenants doivent être clairement identifiés.

De préférence, les situations doivent être signalées à l'adresse électronique suivante [conduct.committee@frulact.com](mailto:conduct.committee@frulact.com). Seul le Global Head of FruPeople a accès à cette adresse e-mail.



Si vous souhaitez signaler une situation de forme anonyme, vous devez le faire par courrier à l'adresse:

Global Head of Frupeople  
Rua do Outeiro, n.º 589  
4475-150 Gemunde – Maia  
Portugal

## **6. COMMENT EST ANALYSÉE UNE SITUATION QUI A ÉTÉ SIGNALÉE ?**

Lorsque le Global Head of FruPeople reçoit le signalement d'une situation, il intervient comme suit:

- Traite l'information de façon à garantir la confidentialité de la personne qui signale la situation;
- Présente la situation de forme anonyme au Conduct Committee;
- Le Conduct Committee analyse l'information reçue et cherche à clarifier les doutes techniques avec les secteurs compétents;
- Si nécessaire, il entend les personnes/équipes/entités impliquées dans la situation et tente de comprendre les doutes soulevés et comment les clarifier;
- Met en œuvre toute mesure jugée opportune;
- Rédige un rapport sur la situation analysée, avec des recommandations et des mesures à adopter;
- Veille à la mise en œuvre, en temps utile, des mesures adoptées qui, le cas échéant, peuvent inclure l'ouverture d'une procédure disciplinaire et de procédures civiles et/ou pénales;
- Communique les mesures mises en œuvre à toutes les entités concernées.

## **7. COMMENT CHERCHONS-NOUS À PROTÉGER LES PERSONNES IMPLIQUÉES DANS LE PROCESSUS D'ANALYSE ?**

Durant le processus d'analyse d'une situation d'irrégularité possible, nous nous assurons que seul le Global Head of FruPeople ait connaissance de l'identité de la personne qui a signalé la situation. S'il s'avère nécessaire de partager des identités avec d'autres éléments du Conduct Committee ou d'autres éléments critiques du processus, l'autorisation préalable des personnes concernées sera impérativement requise.

La garantie de l'anonymat de toutes les personnes impliquées ne peut remettre en cause le devoir de coopérer et de soutenir le Conduct Committee afin de garantir le plein respect du Code d'éthique et de bonne conduite. Le fait de non coopérer pourra même être considéré comme une situation de non-respect du Code

## **8. QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES D'UNE SITUATION CONFIRMÉE DE NON-RESPECT ?**

Dans une situation confirmée de non-respect, nonobstant la réalisation de procédures pénales et civiles applicables, il pourra être:



- engagé des processus internes de censure en accord avec les procédures du Groupe;
- pris les mesures nécessaires pour vérifier la mise en œuvre d'actions correctives et préventives afin de garantir que cela ne se reproduise pas
- pris des mesures qui ont un impact sur les relations commerciales et/ou de partenariat avec les parties prenantes externes.;

# NOS PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DE BONNE CONDUITE



## 2.1 RESPECT DES PERSONNES

### 1. Respect de l'autre

#### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous promovons des relations cordiales et de coopération et garantissons l'intégrité et la dignité sur le lieu de travail.

Nous offrons des chances égales d'emploi à tous les collaborateurs sur la base de leur performance professionnelle et de leurs qualifications.

Nous offrons un environnement de travail où chacun est traité de manière égale, équitable, digne et respectueuse. Nous n'admettons pas les comportements discriminatoires fondés sur l'âge, l'ascendance, la couleur, la race, la citoyenneté, l'origine ethnique, le lieu d'origine, les croyances, le handicap ou l'état de santé, la situation familiale, l'état civil, l'identité de genre, l'expression de genre, réception d'une aide publique, le casier judiciaire, la sexualité, y compris la grossesse et l'allaitement, l'orientation sexuelle, les convictions politiques et l'appartenance à un parti ou à un syndicat. Est interdit toute forme de harcèlement verbal ou physique, y compris le harcèlement moral et/ou sexuel.

Nous encourageons un environnement de travail où tous les collaborateurs se sentent à l'aise pour aborder toutes les questions en lien avec le Code d'éthique et de bonne conduite, sans craindre des représailles.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Dans l'exercice de nos fonctions, nous nous engageons à respecter les règles fondamentales de la convivialité, de la coopération et du respect mutuel, en promouvant le respect des règles de politesse et de courtoisie dans nos rapports avec les autres, quelle que soit leur identité.

Nous cherchons à:

- être intègre et honnête;
- communiquer de forme claire et transparente;
- coopérer avec tous sur le lieu de travail pour construire un bien commun;
- ne pas être discriminé pour quelque raison que ce soit;
- être humble et reconnaître la nécessité d'apprendre, de corriger et d'être corrigé;
- garantir le respect mutuel, la loyauté, la coopération, l'honnêteté.

Nous nous engageons à signaler chaque fois que nous estimons que l'environnement de travail n'est pas respectueux.

## 2. Santé et sécurité au travail

### *L'engagement du Groupe Frulact*

La santé physique et mentale ainsi que la sûreté et la sécurité de nos collaborateurs et de ceux qui circulent dans nos unités sont une priorité.

Nous avons structuré le plan d'urgence, les mesures de prévention, de détection et de réaction aux risques et procédures.

Nous assurons une formation pour garantir que tous les collaborateurs, ou travailleurs sous-traitants, prennent connaissance de ces documents lorsqu'ils rejoignent l'équipe du Groupe Frulact ou lorsqu'ils changent de fonctions.

Nous fournissons des équipements de protection aux collaborateurs et visiteurs.

Nous garantissons un environnement de sécurité pour tous.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Avec pour objectif de garantir la santé et la sécurité de tous, nous nous engageons à:

- Connaître : les autres ont déjà fait des erreurs, ça ne vaut pas la peine de les refaire !
- Demander : je ne prendrai pas le risque!
- Communiquer : alerter, c'est prévenir!
- Protéger : les équipements de protection collective et de protection individuelle (EPC et EPI) sauvent des vies et préviennent les maladies professionnelles.

- Respecter : la sécurité commence par moi!

### 3. Relation contractuelle équitable

#### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous garantissons que le processus de recrutement est basé sur des critères de qualifications personnelles et professionnelles. Aucun candidat ne peut être exclu d'avance parce qu'il est membre de la famille directe ou partenaire d'un collaborateur du Groupe Frulact. L'embauche au sein du Groupe Frulact se fait toujours dans le respect de la législation au niveau local et de la promotion des valeurs et droits humains fondamentaux. En aucun cas, nous n'embaucherons une personne contre sa volonté ou d'un âge inférieur à celui autorisé par la législation locale.

Si nécessaire, nous fournirons les documents adéquats qui permettent d'obtenir des autorisations de travail. En aucune circonstance, le Groupe Frulact ne pourra conserver les documents personnels du collaborateur, y compris les documents d'identification et/ou autorisations de travail. Ces critères sont appliqués à tous les aspects de la relation contractuelle avec le Groupe Frulact, y compris : rémunération, évaluation des performances, promotions et transferts.

#### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous nous engageons à communiquer à la direction de FruPeople, chaque fois que nous en avons connaissance, de la candidature d'un membre de la famille ou partenaire à un poste disponible au sein du Groupe Frulact, en garantissant que nous ne sommes pas impliqués dans le processus de prise de décision.

### 4. Formation

#### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous nous engageons à fournir aux collaborateurs les conditions qui leur permettent de participer de forme active et régulière à des actions de formation

Nous sommes convaincus que la formation est un moyen de promouvoir:

- l'épanouissement de nos collaborateurs;
- le respect des exigences en matière de qualité, d'environnement et de sécurité alimentaire de nos produits;
- la connaissance des principaux risques et dangers pour la santé et la sécurité au travail;
- le respect de la législation, des normes et des procédures.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous reconnaissons l'importance de la formation, raison pour laquelle nous nous engageons à:

- garantir notre participation active dans les actions qui nous sont proposées ;
- fournir les conditions nécessaires pour que d'autres, y compris nos subordonnés, puissent participer activement aux actions qui leur sont proposées.

## **2.2 RIGUEUR DANS LE PROCESSUS ET RESPECT DE LA PLANÈTE**

### **1. Qualité et Sécurité Alimentaire**

#### *L'engagement du Groupe Frulact*

Notre première responsabilité est de garantir la qualité et la sécurité alimentaire de nos produits. Dans toutes les unités, nous nous conformons à la législation locale et suivons les normes les plus strictes en matière de qualité et de sécurité alimentaires.

Si nous identifions un incident susceptible de mettre en péril les exigences de qualité et de sécurité alimentaires de nos produits, nous agissons immédiatement afin de minimiser au maximum l'impact possible auprès des clients et consommateurs. Nous nous engageons à mettre en œuvre des mesures qui garantissent la défense des aliments et la sécurité du site. Nous encourageons le même engagement de la part de l'ensemble de nos parties prenantes.

#### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous sommes tous conscients qu'il est de notre devoir de garantir la qualité et la sécurité alimentaires de nos produits.

Nous nous engageons à garantir le respect des exigences de qualité et de sécurité alimentaires dans toutes nos actions, y compris celles de gestion et tout au long de la chaîne de valeur : de l'approvisionnement, de la conception, de la production, de l'expédition et du transport.

Nous sommes conscients et restons vigilants face aux principaux facteurs de risque et incidents qui peuvent compromettre la qualité et la sécurité alimentaires. Si nous identifions un incident qui pourrait mettre en péril cette exigence, nous agissons immédiatement et signalons la situation à nos supérieurs hiérarchiques.

## 2. Respect des Matières Premières

### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous cherchons à sélectionner les meilleurs producteurs et fournisseurs de matières premières/services.

Nous partageons avec les fournisseurs les connaissances que nous avons acquises grâce à notre expérience, en recherchant une culture de l'amélioration continue dans les pratiques de traitement.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous reconnaissons l'importance de nos fournisseurs et, en tant que représentants du Groupe Frulact, nous nous engageons à les traiter avec respect et dignité.

## 3. Utilisation efficace de la nature

### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous nous engageons à réduire l'impact environnemental de notre activité:

- nous mettons en œuvre des mesures qui garantissent l'utilisation efficace des ressources naturelles.
- nous sensibilisons nos collaborateurs à l'importance de l'utilisation efficace des ressources naturelles.
- nous encourageons la définition et le suivi des objectifs environnementaux tout au long de la chaîne de valeur.

Nos indicateurs et paramètres environnementaux sont diffusés publiquement dans notre rapport de durabilité.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous veillons à promouvoir l'utilisation efficace de toutes les ressources naturelles. En favorisant la réduction de la consommation, la réutilisation et le recyclage.

## 2.3 PARTAGE DE VALEUR

### 1. Relations de confiance

#### *L'engagement du Groupe Frulact*

Toutes nos parties prenantes externes, notamment les clients et fournisseurs, sont considérés comme nos partenaires.

Nous promovons des relations de confiance fortes et durables au sein du Groupe Frulact, sur la base d'une relation avec une communication transparente et sincère.

#### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous sommes conscients que chaque fois que nous contactons un partenaire, nous contribuons à renforcer des relations de confiance avec le Groupe Frulact. Nous devons donc véhiculer les valeurs de respect, d'honnêteté et d'intégrité du Groupe Frulact.

### 2. Promotion des droits humains

#### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous nous engageons à assurer le respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment:

- la condamnation du travail esclave ou forcé et de la traite d'êtres humains;
- la condamnation du travail des enfants;
- la liberté d'association;
- la non-discrimination fondée sur le sexe, la race, la religion, la situation économique, la santé ou autre;
- la condamnation de tout type d'harcèlement ou d'abus: sexuel, psychologique ou verbal.

Nous reconnaissons que nos parties prenantes externes, notamment les fournisseurs et les clients, sont des entités indépendantes du Groupe Frulact. Néanmoins, nous favorisons le fait qu'elles partagent aussi ces valeurs fondamentales de respect à l'égard de l'être humain et de la planète.

Le non-respect de ces valeurs, même de la part d'une partie prenante externe, peut avoir des répercussions sur l'image de marque du Groupe Frulact et sur le niveau de confiance du marché.



*L'engagement de nos collaborateurs*

Nous nous engageons à signaler toute situation dans laquelle nous identifions un manque de respect envers tout être humain ou la planète, peu importe qui en est l'auteur. En cas de nécessité, nous agissons immédiatement pour garantir l'intégrité des personnes et de la planète.

### 3. Glocal

## Global avec adaptation au local

*L'engagement du Groupe Frulact*

Le Groupe Frulact est certifié par différentes réglementations dans différents pays, et met en œuvre les bonnes pratiques de forme transversale dans toutes les unités du Groupe. Les organes de la société Frulact garantissent que toutes les décisions sont prises de forme globale, mais en accord avec la réalité locale, assurant le respect de la législation et de la réglementation locales.

Nous sommes indépendants des institutions publiques et des partis politiques. Nous nous engageons à coopérer avec les autorités publiques et les communautés locales en faisant preuve d'une entière disponibilité et ouverture pour contribuer à l'amélioration de l'environnement légal de nos affaires.

*L'engagement de nos collaborateurs*

En tant qu'entreprise avec une présence globale, et reconnaissant la valeur et l'importance de la diversité dans notre croissance et dans la culture du Groupe Frulact, nous nous engageons à promouvoir la diversité et comprendre ainsi que respecter les différences existantes entre tous les pays.

### 4. Prise de décision légale, équitable et impartiale

*L'engagement du Groupe Frulact*

Nous favorisons le fait que tous les processus de prise de décision soient faits:

- de forme légale : conforme à la législation locale et selon les meilleures pratiques internationales en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence.
- de forme équitable en nous assurant que nous payons la juste valeur des biens ou des services que nous achetons ou vendons.
- de forme indépendante et impartiale, c'est-à-dire sans influence de facteurs autres que ceux directement liés au processus.

Dans ce sens, nous nous engageons à promouvoir la mise à l'écart de tout collaborateur impliqué dans le processus de prise de décision et qui a une relation directe de proximité, par exemple relation familiale ou amicale, avec les parties prenantes externes impliquées. Son intervention directe ne sera autorisée qu'en cas de stricte nécessité et, de préférence, devra être validée par les autres éléments du Groupe Frulact.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous ne pouvons en aucun cas entreprendre des actions qui pourraient être interprétées par nos interlocuteurs comme du trafic d'influence ou de la corruption. À cet égard, nous ne pouvons pas proférer des menaces qui mettent en péril l'intégrité d'une personne ou d'une entité avec qui nous négocions, ou offrir des biens ou des services qui ne sont pas directement liés au processus en question.

Nous nous engageons à informer les dirigeants chaque fois que nous sommes impliqués dans un processus de prise de décision qui implique, directement ou indirectement, toute entité avec laquelle nous collaborons ou avons collaboré, ou avec des personnes avec lesquelles nous sommes ou avons été en contact du fait de liens de parenté ou d'amitié.

Nous reconnaissons également que ce type de pratiques, même si elles sont de nature personnelle, peuvent porter gravement atteinte à l'image de marque du Groupe Frulact.

## 5. Dons et cadeaux

### *L'engagement du Groupe Frulact*

Le Groupe Frulact encourage ses collaborateurs à ne pas être impliqués dans des actions visant à recevoir ou à donner un quelconque bénéfice ou avantage à l'entreprise, aux collaborateurs ou à des tiers. Dans ce cadre, il faut entendre toutes les pratiques contraires à l'éthique ou aux devoirs de la fonction, telles que les pots-de-vin, la corruption, l'extorsion, la perception indue ou le détournement de fonds.

Nous veillons toujours à respecter la législation locale et à adapter notre comportement aux us et coutumes des régions où nous sommes implantés.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous refusons expressément d'être impliqués dans tout type de corruption, d'extorsion, de réception de montants indus, de trafic d'influence ou de détournement de fonds.

Chaque fois que nous sommes confrontés à une situation de réception ou de dons, qui nous sont adressés personnellement ou via un intermédiaire, par une partie prenante du Groupe Frulact, nous devons nous assurer de la conformité au Code d'éthique, en veillant à ce que ceux-ci ne nous influencent pas et n'altèrent pas notre prise de décision dans les processus dans lesquels nous sommes impliqués. Sont considérés dans ce cadre les dons et les offres de cadeaux, services de divertissement, service d'hospitalité notamment.

Lorsque le refus de ces offres peut constituer un manque de respect, le collaborateur devra analyser avec son supérieur et le FruPeople la meilleure façon de procéder, et privilégier l'intégration de ces offres à des actions de soutien en faveur de la communauté.

## 6. Utilisation de biens et services

### *L'engagement du Groupe Frulact*

Le Groupe Frulact met à disposition de ses collaborateurs divers équipements et services à usage professionnel, à savoir:

- équipement de protection individuelle
- technologie de production ou concernant des activités de soutien à la production
- équipements de levage et de déplacement
- équipements informatiques tels que des ordinateurs, des imprimantes et des téléphones portables
- véhicules
- e-mail professionnel
- services d'accès à Internet

Pour l'accès à ces biens et services, des règles spécifiques sont définies et présentées aux collaborateurs lorsqu'ils y ont accès. L'établissement de ces règles permet au Groupe Frulact de protéger les collaborateurs et leur activité. Si vous avez des questions concernant leur utilisation, n'hésitez pas à contacter les responsables qui se tiennent à votre disposition pour vous fournir toute clarification dont vous auriez besoin.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous nous engageons à utiliser les équipements, biens et services auxquels nous avons accès conformément aux règles qui nous ont été présentées de façon à favoriser notre sécurité, celle de nos collègues ainsi que du Groupe Frulact.

Nous reconnaissons que l'utilisation de ces équipements à des fins personnelles devra se faire exclusivement aux fins prévues dans les règles définies et réduit au minimum nécessaire pour assurer notre confort et notre bien-être, et toujours en garantissant la sécurité de tous.

## 7. Satisfaction des clients

### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous nous engageons à fournir des produits et services conformément aux normes de qualité établies avec nos clients.

Nous garantissons au client l'accès à toutes les informations dont il a besoin:

- le respect de la législation en vigueur;
- le respect de la confidentialité des informations.
- veiller au respect des conditions convenues.

Cette information sera fournie notamment lors de la fourniture d'informations et du traitement des réclamations.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous traitons tous les représentants des clients avec professionnalisme, cordialité, respect et loyauté, quel que soit leur niveau hiérarchique ou leur responsabilité.

Nous nous engageons à ne jamais faire d'offres de biens ou de services sans qu'ils:

- soient approuvés au préalable par le responsable hiérarchique;
- soient effectués au nom du Groupe Frulact;
- soient liés à l'activité.

## 8. Respect des concurrents

### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous encourageons une concurrence loyale et saine soutenue par des relations respectueuses et en conformité avec la législation et les critères de marché.

Nous n'adoptons pas de pratiques anticoncurrentielles, y compris la fixation des prix, la coordination avec des concurrents et la discrimination des clients et fournisseurs.

Nous n'embauchons aucune entité, y compris des collaborateurs potentiels, qui sont sous le couvert d'un contrat de non-concurrence en vigueur.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous traitons toujours tous les représentants de la concurrence avec respect et cordialité, garantissant que nous protégeons Frulact et ses représentants. Nous partageons en interne avec transparence lorsque de tels contacts existent.

En tant que collaborateurs de Frulact, nous ne nous impliquons pas dans des activités qui entrent en concurrence avec celles développées par toute entité du Groupe. Nous savons qu'au terme de notre lien contractuel, nous devons toujours respecter et protéger le savoir-faire et la propriété intellectuelle du Groupe.

## 9. Appui à la communauté

### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous reconnaissons que les bénéfices de notre activité sont également le résultat de la manière dont nous nous intégrons au sein des communautés où nous opérons. Nous nous

engageons à rechercher et à identifier les opportunités qui nous permettent une rétribution en faveur de la communauté. Nous cherchons à garantir que ces actions soient en phase avec les objectifs de durabilité du Groupe Frulact et qui sont communiqués dans notre rapport.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Dès que nous avons connaissance d'un besoin au niveau local, en accord avec les objectifs de durabilité du Groupe Frulact, nous nous engageons à le communiquer à l'équipe Fru-People qui sera responsable du suivi de la demande.

## **2.4 COMMUNICATION TRANSPARENTE ET VÉRIDIQUE**

### **1. Parler d'une seule voix**

#### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous voulons que l'image interne et externe du Groupe soit intègre et cohérente avec notre culture. Nous veillons à ce que l'équipe marketing soutienne tout membre des organes de la société ou collaborateur devant s'exprimer publiquement au nom du Groupe Frulact.

Nous sommes conscients de l'importance des nouveaux outils de communication en ligne, de leur rôle au plan individuel et de l'impact potentiel de toute référence à l'image, au nom ou à la marque Frulact. Nous encourageons toutes nos parties prenantes à utiliser le nom du Groupe Frulact dans ces vecteurs de communication, tout en respectant notre image et nos principes éthiques.

Toutes les situations de désinformation, de calomnie, de dissimulation et de mauvaises pratiques à l'encontre du Groupe Frulact et de ses parties prenantes seront analysées.

#### *L'engagement de nos collaborateurs*

Chaque fois que nous mentionnerons le Groupe Frulact dans un quelconque vecteur de communication, y compris des outils de partage en ligne, et même si c'est à titre personnel, nous nous engageons à:

- garantir le respect, la loyauté, le bon sens et l'adhésion aux principes éthiques qui ont toujours caractérisé le Groupe Frulact;
- défendre de forme active la réputation du Groupe Frulact ou de ses collaborateurs.

Lorsque nous sommes contactés par un média, nous devons en premier lieu demander l'autorisation de répondre aux questions qui nous sont posées. Lorsque ces demandes ne sont pas faites en temps voulu, nous devons, de manière courtoise et polie, renvoyer les réponses à l'équipe de marketing, en mentionnant les contacts.

## 2. Vie privée et protection des données

### *L'engagement du Groupe Frulact*

Nous promouvons la confidentialité de l'information de toutes nos parties prenantes en nous engageant à en assurer la sécurité et à en limiter l'accès. Nous nous engageons à respecter la législation relative à la protection de la vie privée et à la sécurité en vigueur dans chacun des pays où nous sommes présents.

Le Groupe Frulact a mis en place un programme de protection de la vie privée qui permet à tout le groupe de se conformer aux règles sur cette matière dans tous les pays où il opère, pour tous ses collaborateurs et dans toutes leurs relations. Dans ce programme sont définis des devoirs et des droits, et nous nous engageons à :

"Garantir la confidentialité de vos données, en les utilisant à des fins légitimes, dans le respect des règles légales en vigueur et en garantissant vos droits."

La confidentialité des données (y compris les données personnelles des respectifs propriétaires) s'étend même après le terme de la relation contractuelle avec la partie prenante, sauf s'il n'y a pas d'obligation légale ou contractuelle.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous validons toutes les informations que nous communiquons et garantissons ainsi leur crédibilité et véracité.

Nous garantissons la confidentialité de toute information reçue dans le cadre du développement de notre travail, sauf s'il existe une obligation légale ou contractuelle contraire.

Nous nous engageons à appliquer:

- les principes de confidentialité et de sécurité de l'information prévus par la législation;
- le programme de vie privée, garantissant ainsi sa conformité dans l'exercice de nos fonctions.

## 3. Protection de la propriété intellectuelle

### *L'engagement du Groupe*

Nous veillons à ce que tous les collaborateurs soient conscients que tout type de connaissances qu'ils détiennent relatives au développement des produits, des processus opérationnels, des programmes informatiques, des rapports, études ou documentation développée par les collaborateurs dans l'exercice de leur information sont la propriété du Groupe Frulact.

Nous nous engageons à évaluer la nécessité de l'enregistrement de la propriété intellectuelle, en tenant compte de la finalité pour laquelle il est appliqué et en fonction de l'encadrement des différents pays.

En cas de non-respect des droits de propriété intellectuelle du Groupe Frulact des mesures disciplinaires et juridiques peuvent être prises pour protéger le groupe Frulact.

### *L'engagement de nos collaborateurs*

Nous sommes conscients que nous avons accès chaque jour à des informations privilégiées et confidentielles que nous devons protéger.

Nous sommes conscients que toutes les connaissances que nous produisons en tant que collaborateurs du Groupe Frulact sont la propriété du Groupe Frulact et nous ne pouvons en aucun moment nous les approprier ou les utiliser pour notre propre bénéfice ou celui de tiers.

Nous nous engageons à obtenir l'autorisation nécessaire avant de transmettre, utiliser ou autoriser l'utilisation de ces connaissances par toute personne ou entité externe au Groupe Frulact.

Nos devoirs de protection et de réserve concernant les connaissances confidentielles obtenues dans le cadre des fonctions que nous exerçons au sein du Groupe continuent, même après avoir cessé de collaborer avec le Groupe Frulact.



# MESSAGE DU CONDUCT COMMITTEE



Nous vous remercions d'avoir lu notre Code d'éthique et de bonne conduite.

Dès à présent, nous vous demandons de veiller au respect des engagements transcrits dans ce document.

Si vous avez un doute et que vous ne trouvez pas la réponse dans ce document, n'hésitez pas à contacter le Conduct Committee. Nous serons toujours disponibles pour vous aider et pour clarifier toute question.

Ensemble, nous contribuerons à créer un environnement de respect et de valorisation.

